

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2025

GARANTIR LA GRATUITÉ TOTALE DES PARKINGS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS
DE SANTÉ - (N° 2120)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 117

présenté par
M. Fayssat

ARTICLE PREMIER

Compléter la seconde phrase de l'alinéa 3 par les mots :

« , notamment les personnes à mobilité réduite ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe UDR est un amendement de précision.